



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle

Question écrite n° 89824

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité de mettre fin à la pratique des missions confiées par l'exécutif aux parlementaires. En effet, suite à la médiatisation des conditions matérielles scandaleuses dans lesquelles s'effectuait une mission « sur les conséquences sociales de la mondialisation » à une ex-parlementaire, le Gouvernement a annoncé un encadrement des missions confiées à des personnalités extérieures. Il faut aller plus loin. Car, hormis les polémiques sur les aspects financiers des missions, il semble non souhaitable que des parlementaires puissent être missionnés par le Gouvernement. Pour commencer, ceux-ci ont déjà beaucoup à faire dans leurs missions traditionnelles de représentation, de vote de la loi et de contrôle de l'exécutif. Mais surtout, confier une mission à un parlementaire revient, quelque part, à en faire un simple collaborateur du Gouvernement, ce qui inverse la hiérarchie normale entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif (qui exécute la loi). À ce titre, il lui demande de bien vouloir mettre fin à cette pratique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89824

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10676

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)